

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 26 Septembre 1951.-

N° 2453 /T.F.

OBJET:

Demande de location
parc. 250 Résidentielle
à Astrida.



M

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli,
une demande de location de la parcelle n° 250 du lotissement
résidentiel d'Astrida.

émanant de Monsieur Van Kalck Michel et Epouse (Madeleine
Pagloux) résidant à Astrida.

Aucune construction n'existe sur le terrain; je ne
suis pas en possession d'une autre demande de location de la
même parcelle, Monsieur LEJEUNE de Rubona ayant renoncé à la
parcelle.

Les moyens financiers du requérant semblent
suffisants pour la mise en valeur du terrain, suivant le
programme fixé à la demande.-

Le requérant Monsieur Van Kalck ne possède du même
centre, aucune parcelle ni en location, ni en propriété.

En conséquence, j'émet un avis favorable
à la location du terrain.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Comptable Territorial, 920
E. LENOIR,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général
du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

à

USUMBURA.-

Sous le Couvert de Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.-